



Demande s il y a prescription après 25 ans

Par **patdan07_old**, le **26/09/2007** à **21:20**

voilà je ne suis pas douée pour expliquer ce qui m'arrive mais je vais essayer
je viens d'etre contacté par une personne au téléphone qui me dit que je n'ai pas fini de régler mon leasing contracté en 1980 ou 1982 moi je ne pense rien devoir à cette société et je ne comprend pas que puis je faire suis je obligé de régler je n'ai plus les preuve de ce remboursement